

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014 tenue à 16 h 00 à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Venuti Francine Chamberland

Denise Grenier Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

La directrice générale, Ginette Ippersiel est aussi présente.

Membres absents : Micheline Bélec et Alain St-Amour

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire déclare la session ouverte à 13 h 15

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

Résolution no : 9851-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

Adoptée

Résolution no : 9852-2014

ADJUDICATION DE CONTRAT – Agrandissement et rénovation du complexe municipal

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adjuger le contrat pour l'agrandissement et la rénovation d'un complexe municipal situé au 21, montée des Chevreuils, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt 263-2014 par le MAMOT, au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence, Constructech avec une soumission de 1 226 874.08 \$

Les travaux ne peuvent débuter tant que le règlement n'est accepté sans quoi, ils seront faits sous l'entière responsabilité du contracteur.

Adoptée

Résolution no : 9853-2014

MODIFICATION DE L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 263-2014 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 390 000.00 \$, UN EMPRUNT DE 1 040 000.00 \$ ET UNE APPROPRIATION DE 350 000.00 \$ DES SURPLUS POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉNOVATION D'UN COMPLEXE MUNICIPAL.

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

- 1. De remplacer, dans le premier Attendu que, de la Résolution 9817-2014 et du règlement d'emprunt 263-2014, la date de l'avis de motion par « le 16 septembre 2014 »;*

2. De remplacer l'article 1 du règlement d'emprunt 263-2014, l'estimation détaillée du 29 avril 2014, annexe B, par celle du 16 octobre 2014, préparée par Ginette Ippersiel, directrice générale et secrétaire-trésorière, Annexe B-1

ANNEXE B-1

Coûts directs			
Description des coûts			Coût total
	Puits artésiens		55 900,00 \$
	Champ d'épuration		11 825,00 \$
	Excavation, remblai et infrastructure des voies de circulation		47 750,00 \$
	Pavage bitumineux		24 925,00 \$
	Travaux de béton		68 781,00 \$
	Structure du bâtiment		100 839,00 \$
	Menuiserie brute, syst. Intérieur, peinture		186 146,00 \$
	Menuiserie de finition, armoires, vanités		68 522,00 \$
	Révetement de sol		38 000,00 \$
	Portes et quincaillerie		19 900,00 \$
	Fenêtres		22 617,00 \$
	Accessoires manufacturés		11 963,00 \$
	Plomberie		65 428,00 \$
	Électricité		89 850,00 \$
	Ventilation et géothermie		133 300,00 \$
	Adm., profits, conditions générales		121 333,00 \$
	Câblage et connexion informatique		4 000,00 \$
	Sous-total		1 071 079,00 \$
	Imprévus	5%	53 553,95 \$
	TVQ nette		41 731,75 \$
	Total		1 166 364,70 \$
Frais incidents			
Description des coûts			Coût total
	Architecte		1 260,00 \$
	Chargé de projet		17 186,00 \$
	Rapport professionnel indépendant		6 200,00 \$
	Plans, devis et surveillance		99 998,00 \$
x	Frais associés à un auditeur externe		15 000,00 \$
	Frais d'intérêts temporaires sur l'ensemble des coûts admissibles	3%	40 469,23 \$
	Sous-total (excluant les frais d'intérêts)		139 644,00 \$
	Imprévus	5%	6 982,20 \$
	TVQ nette		5 440,86 \$
	Total		192 536,29 \$
			1 000 \$
			0,00 \$
Autres coûts			
Description des coûts			Coût total
x	Construction de l'Œuvre d'Art		27 955,00 \$
x	Frais liés aux études de potentiel ou aux fouilles archéologiques		1 494,68 \$
	Autorisations gouvernementales		
	Sous-total		29 449,68 \$
	Imprévus		- \$
	TVQ nette		1 092,79 \$
	Total		30 542,47 \$
	TOTAL		1 389 443,46 \$
	TOTAL (arrondi au millier)		1 390 000,00 \$

Annexe B-1 en date du 16 octobre préparé par Ginette Ippersiel, directrice générale et secrétaire-trésorière

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 13 h 17

Fin : 13 h 17

Personnes présentes : 0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Résolution no : 9854-2014

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Il est 13 h 18

*Normand St-Amour,
Maire*

*Ginette Ippersiel,
Directrice générale, Secrétaire-trésorière*